

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D38-2015

Séance du 23/04/2015 – Convocation du 15 avril 2015

Compte rendu affiché le 30 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Michel HU, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Modification des représentants au sein du Comité du Personnel

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 6 des statuts du Comité du Personnel Communal qui prévoit que le Conseil d'Administration soit composé du Maire, de 12 membres élus du personnel et de 6 autres membres élus par le Conseil Municipal et pris en son sein.

Suite à la démission de Bernard SABATIER, conseiller municipal membre du comité du personnel, il convient de désigner un nouveau représentant.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les candidatures enregistrées,
- **PROCEDE à l'élection d'un représentant au sein du Comité du Personnel Communal et constate les résultats suivants :**
 - Votants : 29
 - Exprimés : 29
- **DIT en conséquence que désormais Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Gilbert PETITJEAN, Christine PERRIN, Pascal NICOT et Odile BALTHAZARD représentent le Conseil Municipal au sein du Comité du Personnel Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 avril 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30 avril 2015

- Affichage le 30 avril 2015

Valérie GLATARD, Maire.

